Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260212-202602007-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 05/02/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le douze février à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Jean-Pierre BERTINET, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Adjoints,

Mathilde BETTON, Franck LERAY conseillers délégués

François POIRIER, Valérie GAUDION, Alexandra GOUSSET, Fabien FOUCHER, Marie-Noëlle RENAULT, Daniel DAYOT, Gérard CHESNAIS, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON, Cécile KERNIVINEN, Conseillers Municipaux

Absente excusée : Aurélie SOUILLARD

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Christophe OGIER à Cécile KERNIVINEN
Joseph JEULAND à Jean-Pierre BERTINET

Secrétaire de séance : Valérie GAUDION

Délibération 2026.02.007

Finances - Subvention 2026 école publique et école privée

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission des finances du 26 janvier 2026 a étudié le montant des différentes subventions susceptibles d'être attribuées aux associations communales et extra-communales.

Propositions de la commission :

Attribution d'une subvention exceptionnelle pour financer les projets exceptionnels :
- 1 410 € pour l'école publique Charles Perrault
- 1 410 € pour l'école privée Saint Patern

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260212-202602007-DE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- De valider le financement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 410 € pour l'école publique et l'école privée
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :

Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS
R.F.
(Ille-et-Vilaine)